



Compte-rendu du CHSCT du 21 Mars 2017

Ordre du jour

- 1 - Approbation du procès-verbal du 25 janvier ;
- 2 - Suivi des actions et délibérations ;
- 3 - Présentation de la note d'orientations 2017 ;
- 4 - Présentation des mesures organisationnelles pour avis du comité :
Douanes:
 - Fusion des recettes régionales de la direction interrégionale de Bretagne Pays de Loire en recette interrégionale.
Intervention de Mr Bourlieux Receveur Régional pour la partie technique et de Mr Verhaegen, Conseiller RH pour le reclassement des agents.
- 5 - Présentation des mesures organisationnelles pour information du comité :
 - Transfert de la mission TSVR assurée par les bureaux de douane de la DR de Bretagne sur le SNDFR.
 - Création d'un service spécialisé fiscalité énergétique au sein du bureau de Brest.
Intervention de Mr Bonnafous, Chef de Pôle PAE pour la partie technique (pour les deux points).
- 6 - Point d'actualité sur les sujets immobiliers :
 - DRFIP ;
 - Douane (rapport ISST Roscoff, suivi des travaux BSI de Rennes, démarche ergonomique aubettes).
- 7 - Présentation du PAP de la Douane (Avis du CHSCT) ;
- 8 - Présentation du décret employeur pour les ondes électro-magnétiques par I.Colas ;
- 9 - Point amiante (bâtiment Sully) avec présentation du projet de questionnaire commun avec la DISI ;
- 10 - Compte rendu du groupe de travail du 14 mars ;
- 11 - Budget et actions 2017 ;
- 12 - Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal du 25 janvier 2017 (CHSCT35 N°1/2017);

Ce point a permis aux représentants CGT de confirmer leur soutien total à nos camarades de solidaires, mis en cause au plan déontologique par le représentant de la drfip35 au cours de la séance du 25/01/2017. Nous ne sommes pas dupes, c'est le CHSCT35 qui est visé par cette attaque dont le but est de nous mettre la pression. L'activité de l'instance dérange la direction sur certains dossiers, mais il en faut plus pour nous intimider. Nous avons fait compléter le projet de PV par nos interventions de soutien, exprimés en séance, oubliés à la rédaction. Ces ajouts ont été acceptés et la nouvelle rédaction du PV validée à l'unanimité.

2- Suivi des actions et délibérations ;

Notre délibération du 25 janvier 2017 demandant des précisions sur la mise en place de l'accueil personnalisé sur RDV (APSRV) sur le site de fougères, n'ayant pas eu de réponse à ce jour (obligation réponse dans délai de 2 mois, expirant le 25 mars 2017), le représentant de la DRFIP (PPR) nous a indiqué qu'il était lui aussi dans l'attente d'une réponse du pôle métier (fiscal).

3-Présentation note d'orientation 2017 :

Dans sa rédaction, sous l'impulsion des OS Finances siégeant au CHSM, il y a des avancées à faire vivre au plan local, par exemple en matière de santé au travail, les 3 objectifs suivants:

-chaque agent doit pouvoir s'exprimer sur **son métier et la réalité de son travail**, avec la direction. Ces échanges doivent avoir une traduction concrète en matière d'organisation et de processus de travail, au bénéfice de la santé de l'agent (prévention).

-chaque chef de service doit prendre en compte les enjeux de santé au travail **comme une mission à part entière** et l'intégrer dans toutes les dimensions du travail.

-les CHSCT doivent être informé et consulté bien **en amont** des décisions de l'administration, en appui des comités techniques, afin de proposer des mesures de prévention efficaces.

D'autre part, de nouveaux droits à la formation pour les membres du CHS, financés par l'administration, sont actés :

-2 jours animés par les représentants du SG.

-3 jours animés par un organisme agréé, au choix des membres du CHS.

En ce qui concerne le budget du CHSCT35 voir le point n°11 en fin de compte rendu.

4- Fusion des recettes régionales des douanes de rennes et nantes sur la résidence de nantes.

Nos camarades douaniers CGT ont été largement à la manœuvre sur ce point important, soumis au CHSCT35 afin que celui donne un avis sur cette restructuration en matière de SSCT (santé, sécurité, conditions de travail) et propose éventuellement des mesures de prévention aux risques identifiés.

Nous avons fait part de notre incompréhension sur le plan immobilier. En effet, Rennes à la capacité d'accueil immobilière pour recevoir la recette fusionnée, alors que Nantes ne l'a pas à ce jour et que les agents ne savent toujours pas où ils vont travailler !. Nous sommes face à une décision politique ne tenant pas compte comme souvent des réalités du terrain, au détriments des CDVT des Douaniers.

Collectivement, les membres du CHS ont considéré que ce dossier était tout d'abord incomplet et que notre instance n'avait pas les ressources suffisantes en internes pour rendre un avis correctement motivés. Nous avons lu, puis votés à l'unanimité, une délibération intersyndicale en ce sens (voir pj 2) demandant le recours à expertise externe agréé, pouvant apporter à notre instance les éléments manquants pour statuer. La présidente du CHSCT35, Directrice des douanes, à accusé le coup et à décidé de répondre ultérieurement, à notre demande d'expertise externe.

5-Douanes-transfert de la mission TSVR du bureau de Brest au SNDFR de Metz.

Ce CHS étant à « prédominance douanière », nous avons ensuite abordé le dossier du transfert de la Taxe Sur les Véhicules Routiers (TSVR), soumis pour information du CHSCT35 :

Nos camarades douaniers, sont intervenus sur ce dossier, afin de mettre en avant les incohérences du dossier présenté : D'une part nous avons une fiche d'impact qui nous affirme que nous sommes en présence d'un **dossier important**, pour lequel un avis du CHS doit être rendu (art.57).

D'autre part nous avons un dossier incomplet que ne traite que partiellement de ce projet de restructuration présenté **pour information**. Notre ISST confirme notre analyse juridique en séance.

Il est fait lecture d'une délibération (ce type d'écrit, implique juridiquement une réponse écrite de la direction dans un délai maximum de 2mois de sa réception), demandant la saisine complète du CHSCT35, pour avis. La présidente du CHSCT35, Directrice des douanes, contrariée, à décidé de ne pas répondre sur le champ, à notre requête.

Par ce document , les membres du CHSCT 35 demandent à l'administration de communiquer au comité l'ensemble des éléments nécessaires afin que celui-ci puisse rendre un avis conformément à l'article 57 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 et d'inscrire ce point pour avis, à l'ordre du jour d'un prochain CHSCT.

Nous rappelons que conformément à l'article 5-5 du décret n°82-453 en cas de désaccord sérieux et persistant entre l'administration et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, le comité d'hygiène et de sécurité compétent peut, si le recours aux inspecteurs santé et sécurité au travail n'a pas permis de lever le désaccord, solliciter et saisir l'intervention de l'inspection du travail. Affaire à suivre.

6- Points immobiliers :

a-Douanes Bretagne ;

Nous avons parlé de guipavas, de Roscoff (points divers+ Aubettes et études ergo) et de la BSI de Rennes (suivi des travaux).

B-Drfip35 ;

1°Nous avons évoqué dans un 1^{er} temps, **les projets immobiliers livrés**, en particulier la TPM St Malo (quartier de la découverte) et la fusion ST Méen-Montauban, sur un nouveau site à Montauban de Bretagne. Nous devrions programmer des visites CHS sur ces sites dans quelques mois.

2°Concernant **les projets en cours**, en particulier le futur SDE (service départemental de l'enregistrement) pour lequel plusieurs GT ont été organisés. En matière immobilière, il aurait été tenu compte des propositions des agents. Reste la problématique de la caisse du SDE. Le CHS a prévu de rencontrer les personnels (à leur demande, via un registre CHS), une fois les conclusions des GT rendues.

-Nous avons aussi abordé l'installation future du service des domaines (avec 6 collègues en plus) au 5^{ème} étage de la cité administrative, avenue janvier à Rennes (impact sur le CSP).

3°D'autres **projets envisagés** au cours des années à venir, ont été évoqué en séance :

-Réinstallation de la TPM de Rennes au 1^{er} étage de l'immeuble « Le Colbert » (Rennes colombier) la DGFIP (réunion copropriétaires le 05/04/2017).

-Regroupement en 2018 du CEA avec le CER, dans l'immeuble qui abrite ce dernier (Rennes Beauregard). Il y aura un impact sur l'ESI et la DIRCOFI Ouest (brigade patrimoniale).

-Regroupement (non daté) du CGSR dans l'immeuble « Le Turgot »(Rennes colombier) qui abrite déjà la TCA (recouvrement PV radars), la rénovation du bâtiment «le sully », étant jugé trop onéreuse par la DRFIP35.

Dans ce contexte de grandes manœuvres au ministère des finances, le rôle des CHS va aller croissant, en matière de prévention des RPS et de défense des conditions de vie au travail de l'ensemble du personnel.

7-DUERP-PAP Douanes Bretagne :

L'assistant de prévention de la douane nous présente le nouveau PAP. Les représentants du personnel (intersyndical) ont rédigé un avis du CHS sur ce point. Au regard de précisions apportées par l'administration en séance, il est décidé collectivement de le modifier et de reporter sa lecture au prochain CHS (22 mai 2017).

8-Présentation du décret du 03 août 2016 concernant la protection des travailleurs contre les risques dus aux champs électromagnétiques (exposition professionnelle).

8-a Décret du 03 08 2016 : La CGT et le CHSCT35 sont depuis 2014 en pointe sur ce thème, en particulier sur le plan de l'exposition aux rayonnements non ionisants (protection d'agents drfp35 des émissions d'ondes téléphone 4G émanant du pylône TDF de Rennes centre) . Cette fois ci il est question d'exposition professionnelle, angle que nous avons déjà abordé en demandant dans une délibération datant de (fin 2015), que des mesures soient faites (expertise) sur les plate-formes téléphoniques utilisant des casques sans fils (wifii).

Nous pensons que l'application de ce décret serait l'occasion de valider cette demande déjà ancienne, mais cela n'en prend pas le chemin. Une fois décrypté par notre ISST, le décret concerne surtout l'industrie et des machines référencées émettant des champs électromagnétiques puissants (électro-aimants etc) et oblige ces industriels à protéger leurs salariés. En ce qui concerne les administrations, les casques sans-fils auraient des niveaux de rayonnement faibles, de surcroît sans effets cumulatifs (source ISST, à confirmer), si plusieurs casques fonctionnent simultanément. Nous avons tout de même maintenu notre demande d'évaluation du risque (récupération des données techniques fabricants), et sur ces bases nous aviserons au prochain CHS (22 mai 2017) de l'opportunité de maintenir notre demande d'expertise concernant la wifii sur les plate-formes téléphoniques, d'autant plus que le décret ne concerne pas l'exposition à long terme. Il faut préciser que notre Direction ne voit pas d'un très bon œil cette initiative, craignant une mauvaise publicité, la multiplication des plateaux téléphoniques étant prévue dans un avenir proche (notion d'Etat plate-forme).

Pour info, nous avons contacté le CRIIREM (seul expert indépendant en France, basé au Mans), qui s'est malheureusement déclaré incompétent sur ce type de mesures.

8-b Mesures de contrôle CRIIREM : Le 25 janvier 2017, le CHSCT35 a mandaté à nouveau le CRIIREM, afin qu'il contrôle l'efficacité des films protecteurs installés sur la façade Est de la Cité Administrative (face pylône TDF de Rennes centre). Il faut ici faire le rappel que la norme officielle, à ne pas dépasser est de 28 v/m (décret 03/05/2002), mais que de nombreux scientifiques (OMS) estiment qu'il y a des effets promoteurs de cancer à partir de 6 v/m en exposition permanente.

Le constat de l'expert est le suivant :

- Les films protecteurs (coût CHS + de 15.000 €) ont été parfaitement posés (quasi-invisibles).
- Les nouvelles mesures du 20 mars 2017, confirment le bien fondé de notre action préventive et son efficacité. **Tout d'abord nous apprenons que le niveau d'émission en 4 G a encore augmenté de 15 % depuis juillet 2015 (mesures initiales). Les nouvelles émissions mesurées (max 12 v/m au 5ème étage) sont réduites des 2/3 (- 67%), et donc mesurées à 4 v/m,** niveau d'émission ou les scientifiques les plus alarmistes considèrent qu'il n'y pas ou peu de danger pour la santé humaine. Mais qu'en sera-t-il qu'en nous passerons en 5G ?. C'est pourquoi nous n'avons pas l'intention d'abandonner notre objectif de réduction des émissions à la source.

8-c Proposition d'adhésion du CHSCT35 au CRIIREM par les OS. Cette proposition formulée par la CGT le 25 janvier 2017, avec comme objectif d'être destinataire des derniers travaux scientifiques indépendants et d'analyses alternatives sur le sujet (newsletter CRIIREM), dans un cadre d'information à but préventif, a été soumise au SG du ministère qui a rendu un avis négatif !.

En effet, l'absence de personnalité juridique du CHSCT35, ferait obstacle à cette adhésion. Pourtant notre instance est déjà abonnée à d'autres sources documentaires (Editions Législatives), ce qui n'a jamais posé problème. Il est clair que ce n'est qu'un prétexte pour bloquer notre initiative, que le ministère et notre présidente, dans leur grande frilosité, considèrent sans doute comme un acte militant. Pourtant nous sommes arrosés en permanence par une propagande issue des opérateurs téléphoniques, de scientifiques dépendants des lobbys industriels, de l'ANFR etc.....tout cela à titre « gratuit », mais qui en réalité est financé par les consommateurs (usagers) et les citoyens (Impôt). Pour la CGT et les autres OS, c'est le refus de la présidente du CHS qui est un acte militant négatif. Nous nous engageons collectivement à faire les recherches nécessaires, puis à rédiger une délibération visant à démontrer que notre instance est bien pourvue de la personnalité juridique, dans le but de ré-affirmer légalement notre volonté d'adhésion au CRIIREM, pour le prochain CHSCT (prévu le 22 mai 2017).

9-- Point amiante avec présentation du projet d'un questionnaire commun avec la DISI-Ouest;

Ce questionnaire type nous a été remis et présenté. Il concerne les collègues (actifs ou retraités) ayant travaillé au et dans le périmètre du Département Informatique du Trésor à Rennes (bâtiment Le Sully quartier Colombier) , avant le désamiantage de l'immeuble. Il est en cours de diffusion (liste établie par J.Y. Detoc) et certains se sont déjà fait connaître. En fonction du niveau d'exposition (pro ou environnementale), ceux qui le désirent (volontariat), sont pris en charge dans le cadre d'un protocole adapté (scanner, IRM, suivi par visites médicales régulières).

Même si cette démarche a été longue à mettre en place, elle progresse maintenant positivement.

10- Compte rendu du groupe de travail CHS du 14 mars ;

a-Fiches de signalement (FS).

Seule la DRFIP a alimenté le CHS en FS, mais elles étaient au nombre de 16.

Le motif de rédaction principal concerne essentiellement des propos insultants proférés à l'encontre de nos collègues, que ce soit dans les accueils, au téléphone ou par courrier. Cette dégradation des relations usagers-agents est inquiétante.

Sur ce point, encouragée par le CHS, la DRFIP35 est réactive et adapte ses réponses en fonction de la gravité des faits, allant ainsi de la mise en garde (courrier), à la saisine du procureur de la république (art 40), jusqu'au dépôt de plainte (menaces de mort et d'intrusion dans la vie privée de l'agent).

L'exploitation de la FS est plus compliquée lorsque les protagonistes sont des collègues et devient rapidement conflictuelle quand elle met en cause la pratique d'un chef de service (autoritarisme, consignes contre-productive, management agressif). Plusieurs dossiers de ce type sont en cours et peinent à déboucher sur des actions ayant pour objectif de protéger la santé de toutes les parties en présence. L'ego et la volonté de ne pas « perdre la face », viennent perturber nos propositions.

En séance du 21 mars 2017, nous avons demandé pour une FS faisant état de menaces particulièrement graves, qu'un suivi particulier auprès du procureur soit effectué par la DRFIP et le CHS (courriers), afin que la plainte ne soit pas classée « sans suite ». L'agent victime est en arrêt de maladie lié qui a été qualifié immédiatement en accident du travail.

Le contenu d'autres FS, rédigées conjointement par plusieurs agents d'un même service, a débouché sur la proposition des représentants du personnel d'organiser un GT CHS destiné à mettre en place des mesures d'accompagnement (stages RPS-formation-tuilage etc...) pour les agents et surtout les cadres changeant de filière (fisc/gp) et de métier. Suite à mutations, de nombreux problèmes apparaissent, dégrade la vie des services et sont sources de RPS. La restructuration permanente de notre ministère et les suppressions d'emplois aggravent largement cette dégradation.

D'autre part, à la lecture des FS, il est clair que le positionnement de « manager gestionnaire » de certains est contestée par les agents, qui demandent plus d'implication « métier », et moins de suivi statistique via des applications en réseau, structurantes et parfois nominatives.

Sur ce dernier point, nous avons dénoncé l'utilisation de l'application e-contact (évoqué dans une FS), détournée comme outil de surveillance des agents et comme indicateur à des fins productivistes. Cette application « mal née », est à l'origine de nombreux dysfonctionnements (impliquant un double travail, pour des collègues peu expérimentés et avec un effectif réduit) dans les cellules GESPRO de SIE sous tension.

Nous avons lu une délibération demandant l'arrêt de ces pratiques ainsi qu'un travail visant à résoudre les dysfonctionnements de l'application (7 pour et 1 abstention).

B-Registres HS.

Un registre Drfip35 émanant des agents de l'enregistrement basés sur la résidence de Rennes, demande une rencontre à but préventif, le plus tôt possible, avec une délégation du CHS, dans le cadre de la mise en place du futur SDE (Service Départemental de l'Enregistrement) prévue au 1^{er} septembre 2017. Cette demande est validée par l'instance, qui se rendra sur place dans le cadre d'une visite, une fois les conclusions des GT en cours (immobilier-orga-etc...), connues.

Un autre registre DRFIP émanant de la TCA, nous permet d'aborder à nouveau la problématique de la climatisation du bâtiment « le Turgot » (Rennes colombier). Les travaux urgents ont été réalisés sous la pression de notre instance (alerte CHS), et l'expertise de l'installation demandée est en cours. Nous saurons bientôt si des travaux pouvant améliorer l'efficacité du système sont possibles et si oui, pour quel coût !.

Ensuite, six registres douaniers ont été exploités, pointant essentiellement des dysfonctionnements immobiliers, qui ont été globalement résolus. Reste en suspens, les problèmes de la BSE de Brest qui n'a toujours pas de point d'eau, ni de chauffage dans les aubettes.

C-Les accidents du travail

En dehors de l'accident du travail lié à la 1^{er} fiche de signalement exploitée (fin page précédente), les autres accidents du travail examinés n'appelaient pas la possibilité d'une action du CHSCT35 (chute à pied sur le trajet dom-pro et chute dans un escalier). Une chute à vélo dans les sous-sols de l'Insee a conduit cette Direction à prendre une décision radicale, supprimant le risque (fermeture d'un accès) à la source et à proposer un aménagement de remplacement totalement sécurisé, à la satisfaction des membres du CHS.

11-- Budget et actions CHS 2017 ;

a-Budget 2017.

Le budget d'initiative du CHSCT35, celui-ci est à la baisse :

-Il passe d'environ 277 300 € pour 2016 à 269 300 pour 2017 (recul de 8 000 €).

-la dotation par agent tombe de 129 € à 117 € soit un recul de 12 €.

En six ans, le nombre d'agents si situant dans le périmètre de notre CHSCT finances 35 inter-directionnel (Dircofi35, drfip35, douanes Bretagne et Insee Bretagne) est tombé de 2 500 à 2 300 agents (-200 agents). Ce constat est inversement proportionnel aux alertes CHS, à la hausse, que nous recevons quotidiennement. Le lien direct entre le dépeçage de notre ministère et la dégradation des conditions de vie au travail est évident. Aux Directions de le reconnaître réellement en mettant en œuvre les nouveaux axes de la notes d'orientation SST 2017 (voir point n°3).

B-Actions du CHSCT 35.

Les 12 actions proposées pour 2017(Dircofi-Drfip-Douanes-Médecine de prévention), ont toutes été validées par l'instance (votes pour, à l'unanimité).

12- Questions diverses

Le CHS s'est terminé sur une note négative ; En effet, malgré tous nos efforts, déployés au cours des trois dernières années, l'aménagement du poste informatique de notre camarade aveugle travaillant à la TCA, ne semble pas réalisable techniquement. En cause, la vieille application AMD, utilisée par la TCA, qui s'avère incompatible et inadaptable au logiciel JAWS utilisé par notre collègue. La direction jette l'éponge et va lui proposer, soit de travailler dans un autre service de la TCA n'utilisant pas AMD ou de travailler dans un autre service de notre Direction (exemple SIP utilisant ILIAD application compatible avec JAWS).

Dates à retenir : GT le mardi 9 mai et CHSCT le lundi 22 mai 2017.